

Conseil Municipal de Fréteval - Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 janvier le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

Monsieur Martial MÉNAGE est arrivé après le vote des délibérations.

ÉTAIT ABSENTE et A DONNÉ PROCURATION :

Madame Évelyne GANDON a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Évelyne BLIN

M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2021-01

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat – Renouvellement des canalisations d'assainissement d'eaux usées et construction d'une nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire,

RAPPELLE les points suivants :

- La commune de FRETEVAL a engagé en 2018 un schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour établir un diagnostic de fonctionnement du réseau eaux usées et des stations d'épuration afin de prévoir l'évolution des structures d'assainissement et de limiter les quantités d'eaux parasites dans le réseau ainsi que les déversements en milieu naturel,
- Le schéma directeur a établi un programme de travaux dont le renouvellement de canalisations d'assainissement des eaux usées et la construction d'une nouvelle station d'épuration,
- La commune souhaite mettre en application le programme de travaux défini dans le cadre de ce schéma,
- La commune a confié l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la SARL DUPUET FRANK ASSOCIES pour le dépôt des subventions et la Maîtrise d'œuvre AU CABINET MERLIN pour réaliser un programme de travaux chiffré.

INDIQUE que les principaux objectifs de ces travaux sont :

- L'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de la commune de FRETEVAL dans un souci de préservation environnementale et de performance du système d'assainissement,

PRECISE que ces travaux, d'une durée prévisionnelle d'un an et quatre mois,

- ont fait l'objet d'une estimation prévisionnelle répartie comme suit :

Désignation des travaux	Montant HT
Création d'une nouvelle station d'épuration	1 473 340,00 €
Acquisition foncière pour la création de la nouvelle station d'épuration	15 000,00 €
Construction d'une nouvelle station d'épuration	1 432 200,00 €
Géotechnique	25 460,00 €
Levés topographiques complémentaires	680,00 €
Réhabilitation des réseaux et création des réseaux de transfert des effluents	321 367,75 €
Contrôles extérieurs préalables à la réception	5 880,00 €
Divers et imprévus	87 972,39 €
Frais Généraux et Prestations Annexes	27 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	87 182,00 €
AMO – SARL DUPUET	13 000,00 €
Montant Total Hors Taxes	2 015 742,14 €

- les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental du Loir-et-Cher ont été déposés fin 2019,
- en complément, ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

- le programme de travaux pour le renouvellement des canalisations d'assainissement des eaux usées et la construction d'une nouvelle station d'épuration,
- l'estimation prévisionnelle de 2 015 742,14 euros Hors Taxes.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention de l'Etat auprès de M. Le Préfet de Loir-et-Cher au taux le plus élevé possible.

PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier relatif au projet.

Délibération n° D-Cne/2021-02

Objet : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Demande de subvention – Travaux d'aménagement d'une salle RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et de bureaux – Ecole rue de la Gare à Fréteval.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention relatif aux travaux d'aménagement d'une salle RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et de bureaux - école rue de la Gare à Fréteval :

Le montant s'élève à 35 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux estimé à 35 500,00 € HT soit 42 600,00 € TTC,
- approuve le plan de financement réalisé par une subvention DETR au taux le plus élevé possible et par les fonds propres de la collectivité,
- décide d'exécuter les travaux à compter de 2^{ème} semestre 2021,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires aux travaux auprès des services concernés,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de M. Le Préfet de Loir-et-Cher au titre de la DETR 2021 au taux le plus élevé possible.

Délibération n° D-Cne/2021-03

Objet : Prestation de service de fourrière animale avec la SPA

(Société Protectrice des Animaux) – contrat pour la période 2021-2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat de prestation de service de fourrière animale pour la période 2021-2023.

Monsieur le Maire indique que ce contrat est conclu pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2021 et renouvelable deux fois un an.

La prestation est calculée sur la base de 1,21 € par habitant pour l'année 2021. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul est celui de la population totale légale (source INSEE) en vigueur au 1^{er} janvier 2021, soit 1097 habitants x 1,21 € = 1 327,37 €.

Dans le cas d'une reconduction de contrat :

- le tarif par habitant fixé pour l'année 2022 est de 1,25 € (le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022)
- le tarif par habitant fixé pour l'année 2023 est de 1,29 € (le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestation de service de fourrière animale pour la période 2021-2023.

A Fréteval, le 29 janvier 2021
Le Maire,
Bernard PILLEFER

